

CONDITIONS

Bac Volé :

- ✚ Effectuer une main courante auprès de la Police Nationale (Rue de la Barmondière à Villefranche).
- ✚ Transmettre le récépissé au service Collecte Sélective de l'Agglo Villefranche Beaujolais.
 - > Le remplacement gratuit du bac est programmé dès réception de ce document. Au-delà de 3 vols, le remplacement sera payant.

Bac Brûlé ou Détruit par un tiers :

- **Sur le domaine public**, lorsque le bac est présenté pour la collecte :
 - ✚ Prévenir le service Collecte Sélective de l'Agglo Villefranche Beaujolais dès constatation des faits.
 - > Le remplacement gratuit du bac est programmé à réception de la demande.
- **Sur le domaine public** mais bac présent en dehors des jours de collecte, ou **sur le domaine privé** (local poubelle, cour intérieure, etc).
Le remplacement et le nettoyage du site (évacuation des résidus) est à la charge de l'utilisateur ou de la copropriété ; le bac acheté en remplacement doit être conforme aux prescriptions ci jointes et d'un volume identique.
 - ✚ Commande chez un fournisseur de votre choix situé sur le territoire de l'agglomération avec copie au service Collecte Sélective de l'Agglo Villefranche Beaujolais.
 - > L'AVBS remplace le bac dégradé dès réception de l'accusé de commande et se charge de récupérer le bac commandé.

Nous Contacter :

AVBS - Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Service collecte sélective – Interlocuteur : Audrey DUMAS

115 rue Paul Bert – 69400 VILLEFRANCHE

Tél. **04 74 68 46 72** – Fax. **04 74 68 45 61** - collecte.selective@agglo-villefranche.fr

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Type de conteneur :

Tous les bacs seront équipés de couvercle à ouverture totale à l'exception des bacs 340 et 660 litres pour le tri sélectif. Ceux-ci seront équipés d'un couvercle operculé (1 opercule pour les bacs de 340 litres et 2 opercules pour les bacs de 660 litres de type balayette) et d'une serrure à déverrouillage automatique par gravité lors des opérations de collecte. Cette serrure sera équipée d'un système d'ouverture par triangle normalisé.

Les bacs devront être adaptés au dispositif de préhension normalisé frontal. La barre ventrale est proscrite.

Le matériau constituant les bacs sera le polyéthylène haute densité stabilisé contre l'action des ultraviolets.

Pour chaque type de conteneur les roues devront avoir un diamètre minimum de 200 mm. Les roues devront être démontables individuellement. De préférence, les axes de roues seront creux.

Volume équivalent au bac dégradé :

Les volumes de conteneurs ordures ménagères et tri sélectif sont les suivants :

- conteneurs de 120 litres
- conteneurs de 180 litres
- conteneurs de 240 litres
- conteneurs de 340 litres
- conteneurs de 660 litres

Coloris :

	<u>Cuve</u>	<u>Couvercle</u>
<i>bacs ordures ménagères</i>	couleur beige RAL 1011	couleur marron RAL 8024
<i>bacs tri sélectif</i>	couleur grise RAL 7037	couleur jaune RAL 1016

Gravure : le bac ne devra pas être gravé. La CAVBS attribuera elle-même un numéro et le gravera afin de pouvoir l'identifier.

FOURNISSEURS BACS ROULANTS

 **Ets MAILLAND**

497 rue Ampère - BP 53 - 69652 VILLEFRANCHE CEDEX

Interlocuteur – Mme LAMURE

slamure@prolians.eu - Tel : 04 74 02 96 02 – Fax : 04 74 62 91 61

 **Ets SOMEFI**

33 impasse Paris Lyon Méditerranée - 69400 ARNAS

Interlocuteur Monsieur CROZET

jpcrozet@somefi.fr – Tel : 04 74 02 91 21 – Fax : 04 74 62 91 61

- Liste non exhaustive – *pour toute commande auprès d'autres fournisseurs, merci de contacter le service -*